

Cfdt:

BNP PARIBAS

AVRIL 2025



Samira MOANDA

Référente santé & bien-être au travail

samira.moanda@bnpparibas.com

06 65 88 66 02

Cfdt: 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE

GRÂCE À VOUS
ENGAGÉS AVEC VOUS

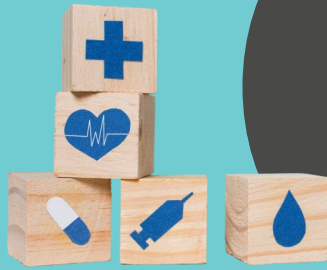
MERCI



COMMISSION 2025

Service de Prévention et de Santé au Travail

Prévenir, protéger, co-construire :
notre santé au cœur des transformations



Ce qui change aujourd'hui



Vous avez été informés d'un projet de transformation majeur au sein de votre équipe ? Ce type de réorganisation, dans un contexte économique et technologique en mouvement, est aujourd'hui très fréquent. Mais ce qui est fondamental, c'est que ces changements prennent aussi en compte ce qu'ils génèrent humainement, **que vous soyez protégé et entendu !**

Notre engagement en tant que représentant syndical CFDT :

Nous ne contestons pas le changement en tant que tel. Ce que nous questionnons, c'est la manière dont il est mené, et l'absence d'évaluation de ses impacts sur notre santé physique et mentale. **Nous agissons pour que les salariés soient accompagnés, écoutés, protégés** – dans le respect des obligations de l'entreprise, et dans une démarche de co-construction.



Ce que prévoit la loi

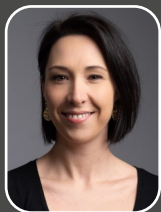
L'article L4121-1 du Code du travail impose à l'employeur une obligation de résultat : il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Cela implique entre autres :

- Une mise à jour du DUERP dès qu'un projet modifie l'organisation du travail, précisément dès que les fiches d'entreprise, mises à jours et rédigées par les médecins sont remises à la ligne RH.
- La consultation des représentants du personnel.
- L'analyse des risques psychosociaux liés aux changements.
- La mise en place d'un plan de prévention adapté (PAPRI Pact) découlant du DUERP.





BNP PARIBAS



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale
06 60 68 60 35



Cédric GRENIER
Délégué Syndical National Adjoint
06 67 92 25 69



Stefan DESBOURDES
Délégué Syndical National Adjoint
06 68 24 35 41



Chantal MARCHAND
Représentante Syndicale Nationale
06 99 33 92 51



Alexandre BOUAT
Représentant Syndical National Adjoint
06 98 54 83 53

Ce que nous avons constaté :

- ➔ Le SPST (Service de Prévention Santé au Travail) a été informé après la conception du projet ainsi que le service de médecin du travail.
- ➔ Les représentants syndicaux ont été consultés tardivement, sans possibilité d'influencer non plus le fond du projet.
- ➔ Aucune évaluation des risques santé n'a été réalisée en amont!
- ➔ Les fiches d'entreprise et le DUERP ne reflètent pas encore la réalité à venir.



Prenons par exemple le cas d'un projet de grande ampleur impliquant une réorganisation interne et de nombreuses suppressions de postes tel que BCEF 4.0 récemment annoncé.

Le service médical et le SPST ont été informés après présentation à **vos élus CFDT** et ainsi après la finalisation du projet.

Ce cas met en lumière un manque d'anticipation des risques santé liés à cette transformation.

ÉLÉMENTS CLÉS ANALYSÉS

ETAPE	Ce qui a été fait	Ce qui aurait dû être fait	Conséquences
INFORMATION DU SPST	Après présentation aux OS	Dès la phase de conception	Aucune anticipation santé
CONSULTATION DES OS	Consultés après arbitrage	Consultation préalable	Dialogue faussé
CONSULTATIONS DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL	Après présentation aux OS	Dès la phase de conception	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune anticipation santé, accompagnement faussé ▪ On est plus dans la Prévention et pas dans l'Anticipation
DUERP	Pas encore modifié	Mise à jour anticipée	Retard dans l'évaluation des risques
FICHES D'ENTREPRISE	Non modifiées	À réviser selon les nouvelles missions	Expositions non prises en compte

CE QUE RÉVÈLE CE CAS

Ce projet met en évidence les limites actuelles de la coordination entre les acteurs santé (SPST) et les partenaires sociaux dans les projets de transformation. Il démontre également l'importance stratégique d'impliquer tous ces acteurs en amont pour éviter des impacts humains majeurs non anticipés.



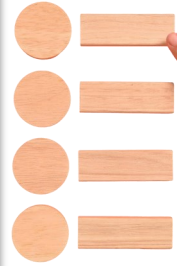
Cfdt:

BNP PARIBAS

Ce que nous proposons :

Pour accompagner ce changement, nous demandons :

- L'implication systématique de la médecine du travail et du SPST dans les projets futurs dès leur conception.
- Une mise à jour immédiate du DUERP et des fiches d'entreprise avec tous les acteurs : médecins, les représentants et le SPST.
- Un plan d'accompagnement santé clair, collectif, concerté.
- Des points réguliers d'information et de dialogue avec les équipes RH.
- Evaluer les impacts psychosociaux en amont grâce à : la collecte des signaux faibles et témoignages terrain et en proposant un plan de prévention dédié lié à la transformation.



ÉLÉMENTS CLÉS ANALYSÉS

- ▶ Cela illustre l'intérêt d'une prévention santé proactive. L'anticipation des impacts humains est une obligation légale, morale et stratégique pour l'entreprise.
- ▶ L'inclusion du SPST et de vos élus CFDT dans les projets n'est pas accessoire – elle conditionne le succès humain et organisationnel du changement, la réussite de l'entreprise.
- ▶ Notre rôle est d'alerter, mais aussi de proposer. Cette démarche n'est pas contre le changement, **elle est POUR la santé au travail pour TOUS les salariés.**
- ▶ Nous voulons pouvoir regarder chacun de vous dans les yeux et dire : oui, ON a été entendus. Oui, ce changement a été mené AVEC vous – et pas SANS vous.



Des questions ?

Contactez notre Représentante

CFDT au SPST :

Samira MOANDA



Tous nos adhérents sont abonnés à Syndicalisme Hebdo sans frais supplémentaire. Une façon simple de se tenir informé de toute l'Actualité.

POUR ADHÉRER, C'EST TRÈS SIMPLE : [IL SUFFIT DE CLIQUER ICI !](#)